26e ANNEE. — N° 111. 20 CENTIMES LE NUMERO. SAMEDI 2 OCTOBRE 1886.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉPt : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse.*

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne). . . . . 25 cent.
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus		Poste.		Omnibus.	
CAHORS. — D.	6h 25	matin	12h 47	soir	5h 50	soir
Mercuès.	6 41		1 14		6 6	
Parnac.	6 54		1 26		6 19	
Luzech.	7 3		1 34		6 28	
Castelfranc. . .	7 18		1 47		6 44	
Puy-l'Evêque. .	7 31		1 59		6 58	
Duravel	7 43		2 8		7 8	
Soturac-Touzac	7 53		2 18		7 18	
Fumel.	8 6		2 29		7 32	
M.-Libos. — A.	8 13		2 35		7 39	
BORDEAUX. .	3 51	soir	8 11	matin	» »	
PARIS. — Ar.	11 46		4 18		2 49	

De LIBOS à CAHORS

	Poste.		Omnibus.		Omnibus.	
PARIS. — D. — Expres.	2h 30 s. / 8 »	matin	9h 30 m	m.	7h 30 m	soir
BORDEAUX. .	» »		5 45		3 15	
M.-Libos. — D.	8 40		3 5	soir	8 55	
Fumel.	8 48		3 15		9 3	
Soturac-Touzac	9 1		3 28		9 16	
Duravel.	9 10		3 38		9 26	
Puy-l'Evêque. .	9 19		3 48		9 36	
Gastelfranc. . .	9 34		4 5		9 52	
Luzech.	9 47		4 19		10 6	
Parnac.	9 57		4 30		10 17	
Mercuès.	10 9		4 43		10 29	
CAHORS. — A.	10 25		5 1		10 47	

De CAHORS à MONTAUBAN

	Omnibus.		Omnibus.		Omnibus.	
CAHORS. — D.	4h 42	matin	11h »	matin.	5h 25	soir
Sept-Ponts. . .	4 53		11 11		5 37	
Cieurac.	5 11		11 29		5 57	
Lalbenque. . .	5 20		11 39		6 11	
Montpezat . . .	5 31		11 52		6 25	
Borredon. . . .	5 45		12 6		6 42	
Caussade. . . .	5 55		12 16		6 56	
Réalville. . . .	6 5		12 26		7 8	
Albias.	6 13		12 34		7 18	
Fonneuve. . . .	6 22		12 43		7 28	
Montauban. A.	6 39		1 »	soir.	7 45	
BORDEAUX. .	10 40		6 05		» »	
TOULOUSE. A.	8 25		3 55		9 41	

De MONTAUBAN à CAHORS

	Omnibus.		Omnibus.		Omnibus.	
TOULOUSE. D	5h 20	matin.	9h »	matin.	3h »	soir.
BORDEAUX. .	» »		» »		9 30	
Montauban D	7 25		10h 35		4 40	
Fonneuve. . . .	7 40		10 49		4 54	
Albias.	7 51		10 58		5 3	
Réalville. . . .	8 3		11 7		5 12	
Caussade. . . .	8 18		11 19		5 24	
Borredon. . . .	8 33		11 30		5 35	
Montpezat. . .	8 57		11 51		5 54	
Lalbenque. . .	9 19		12 9		6 15	
Cieurac.	9 29		12 18		6 24	
Sept-Ponts. . .	9 42		12 30		6 36	
CAHORS. — A.	9 51		12 37		6 43	

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.		Omnibus.		Omnibus.	
CAHORS. — D.	7h 40	matin.	11h 30	mat.	5h 10	soir.
Cabessut, halte	7 48		11 40	soir.	5 18	
Arcambal. . . .	8 »		11 54		5 28	
Vers.	8 11		12 15		5 38	
Saint-Géry. . .	8 18		12 18		5 44	
Conduché. . . .	8 34		12 55		6 »	
St-Cirq, halte.	8 42		1 13		6 6	
St-Martin-Lab.	8 53		1 25		6 16	
Calvignac, hal.	9 4		1 43		6 26	
Cajarc.	9 17		1 59		6 36	
Montbrun, hal.	9 33		2 23		6 51	
Toirac.	9 44		2 36		7 1	
Lamadeleine. .	9 58		3 »		7 14	
CAPDENAC. A.	10 14		3 27		7 27	

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus		Omnibus.		Omnibus.	
CAPDENAC. D.	7h 45	matin.	11h 30	mat.	5h 10	soir.
Lamadeleine. .	7 56		11 44	soir.	5 21	
Toirac.	8 10		12 8		5 34	
Montbrun, hal.	8 20		12 29		5 43	
Cajarc.	8 31		12 42		5 53	
Calvignac, hal.	8 45		1 5		6 9	
St-Martin-Lab.	8 54		1 16		6 18	
St-Cirq, halte.	9 3		1 36		6 31	
Conduché. . . .	9 11		1 45		6 38	
Saint-Géry. . .	9 25		2 12		6 51	
Vers.	9 34		2 29		7 »	
Arcambal. . . .	9 44		2 46		7 9	
Cabessut, halte.	9 56		3 9		7 22	
CAHORS. — A.	10 6		3 20		7 31	

Cahors, le 2 Octobre.

NOUVELLES POLITIQUES

VOYAGE DE M. DE FREYCINET

Toulouse, 29 septembre, soir.

Ce matin, M. de Freycinet a visité le Musée et l'Ecole vétérinaire.

Ensuite un déjeuner de 28 couverts a eu lieu à la préfecture.

M. de Freycinet est parti à midi 46 pour Montpellier.

Montpellier. 29 septembre, soir.

Le train ministériel est arrivé à six heures vingt-trois. Il a été salué par la *Marseillaise* exécutée par la musique du 122e.

M. de Freycinet était accompagné de MM. Rabel son chef de cabinet; Pointu-Norès, préfet; général Berge, commandant du 16e corps d'armée; Griffe, sénateur; Salis, député.

Le ministre est entré dans la salle d'attente, magnifiquement décorée, et après la présentation des fonctionnaires est monté en voiture.

La gare avait été brillamment décorée. Les rues étaient pavoisées.

A sept heures dix, le cortège ministériel est arrivé à la préfecture, où un banquet intime a réuni vingt-quatre convives.

Montpellier, 30 septembre.

Le président du conseil a reçu officiellement dans la matinée à l'hôtel de la préfecture.

En présentant les officiers de la garnison de Montpellier, le général Berge, commandant le 16e corps d'armée, s'est exprimé en ces termes :

« J'ai l'honneur, Monsieur le président du conseil, de vous présenter les officiers de la garnison de Montpellier. Je puis vous garantir leur sentiment de profond respect pour la personne du président de la République et pour la vôtre. Je puis vous garantir également leur sentiment de dévouement absolu pour les devoirs quotidiens d'une carrière qui est toujours laborieuse et quelquefois pénible.

» J'ajoute en leur nom, Monsieur le président du conseil, que leur dévouement serait inépuisable et sans bornes, si l'honneur ou la gloire de la République étaient en jeu. »

M. de Freycinet a répondu :

« Je vous remercie des sentiments patriotiques que vous venez de m'exprimer. Je n'en suis pas surpris, car ce sont les sentiments de l'armée tout entière. La France sait qu'elle peut se reposer avec confiance sur cette armée qui est celle du devoir, de la loi et de nos institutions. Elle suit ses progrès avec amour, et elle voit en elle le rempart de son honneur. Si elle avait un jour besoin de faire appel à son dévouement, elle pourrait compter sur le 16e corps et sur le chef qui le commande avec tant de distinction.

» Je vous prie d'être mon interprète auprès de tous vos officiers. »

M. de Cabrières, évêque de Montpellier est venu avec tout son clergé. Il a dit :

» J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence Messieurs les grands vicaires, les chanoines, les curés de la ville et quelques autres membres du clergé diocésain.

Ces messieurs sont, comme moi, pénétrés du vif sentiment de ce que nous devons à l'Eglise et à la France. Nous sommes fiers d'être les fils et les ministres d'une société religieuse, à la mission et à l'autorité de laquelle nous croyons pleinement. Nous le sommes aussi d'être les enfants et les serviteurs d'un pays célèbre dans le monde entier par ses gloires militaires, littéraires, scientifiques et artistiques, et dont la longue histoire est comme la légende héroïque du désintéressement et de l'honneur, placé en dehors des partis politiques, non par indifférence mais par état.

» Nous nous estimerions heureux si nous pouvions amener tous nos concitoyens à estimer et à conserver pieusement les croyances qui ont fait la grandeur de notre mission dans le passé et qui, nous en sommes certains, assureraient son influence et sa prospérité dans l'avenir.

» Agréez, Monsieur le président du conseil, nos plus respectueux hommages. »

M. de Freycinet a remercié l'évêque de Montpellier et lui a exprimé le vœu que les sentiments dont il s'est fait l'interprète fussent ceux du clergé tout entier.

Le vice-président du conseil général, en l'absence de M. Lisbonne, président, retenu par un deuil de famille, a présenté les membres de l'assemblée départementale.

Toutes les autorités civiles et militaires, tous les chefs de service et leurs fonctionnaires, ainsi que tous les corps constitués et beaucoup de sociétés particulières ont pris part à la réception.

Montpellier, 30 septembre soir.

Le banquet qui a eu lieu au théâtre provisoire, comprenait environ 250 couverts. La salle était décorée de feuillages et de faisceaux de drapeaux.

A l'issue du banquet, M. Pointu-Noirès, préfet de l'Hérault, a pris le premier la parole pour porter un toast à M. le président de la République.

Le maire de Montpellier, au nom de ses administrés, remercie ensuite le président du conseil de sa visite et lui souhaite la bienvenue.

M. Rouzier-Joly, vice-président du conseil général, prononce quelques paroles. Il boit à la mémoire du grand citoyen qui ne désespéra pas de la patrie au moment du danger et au patriote qui fut son zélé collaborateur.

DISCOURS DE M. DE FREYCINET

..... Vous demandez au gouvernement de ne jamais s'arrêter dans la voie du progrès : le progrès est la loi de la République, et le jour où la France ne le comprendrait pas, elle ne tarderait pas à déchoir.

Mais le progrès ne se réalisera pas toujours avec la même intensité : c'est tantôt le progrès politique qui l'emporte, tantôt c'est le progrès économique ou scientifique qui prévaut. La Révolution de 1870, après diverses alternatives, a rouvert l'ère du progrés politique.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas méconnaître que nous sommes assiégés par les problèmes économiques. Par exemple, le fléau qui ravage la vigne a coûté matériellement plus à la France que les désastres de 1870, et le département de l'Hérault est un de ceux qui en ont le plus souffert. Il a le droit de se plaindre.

Messieurs, permettez-moi, en cette circonstance, de vous rappeler que j'ai pris l'initiative du projet des canaux dérivés du Rhône, mais je me suis heurté à des nécessités financières. Actuellement, la situation s'améliore : Elle permettra aux Chambres de se montrer plus généreuses.

Pour ma part je demanderai a mon collègue le ministre de l'agriculture, qui doit venir dans quelques semaines, de se mettre d'accord avec les populations que ces travaux intéressent. La session ne s'écoulera pas sans que le projet définitif soit déposé. (Aplaudissements).

Je ne veux pas faire un long discours. Mais je ne veux pas terminer cette allocution sans faire un nouvel appel à l'union des républicains. On est toujours sûr de me rencontrer sur ce terrain.

Les édifices publics et beaucoup de maisons particulières sont illuminés.

Le départ du ministre pour Bordeaux est fixé à demain matin, 7 heures.

Bordeaux, 1er octobre, soir.

Le président du conseil des ministres est arrivé à Bordeaux ce soir à 6 h. 50.

Revue des Journaux

LE DISCOURS DE TOULOUSE

Le **Temps**. — Ceux qui s'attendaient à des surprises et à des révélations seront déçus. On se trompe d'époque et de régime lorsqu'on s'imagine que la parole d'un ministre va changer d'un seul coup la face des choses. Cela peut être dans un pays de gouvernement absolu, mais, dans notre République parlementaire et avec la liberté de la presse qu'est-ce qu'un ministre, attentif à observer les faits et à gouverner dans le sens de l'opinion, pourrait bien annoncer de nouveau ou d'inattendu? Ses discours, comme son attitude, lui sont dictés par la force des choses.

Celui de M. de Freycinet fournit un programme de paix politique et de travail parlementaire fécond.

Le **Journal des Débats**. — Le discours que M. de Freycinet vient de prononcer à Toulouse fera aussi peu d'enthousiastes que de mécontents. M. Duportal a pu l'écouter sans se plaindre et M. de Rémusat l'entendre sans se fâcher. M. de Freycinet a fait beaucoup de compliments, mais il n'a pas formulé de programme; d'ailleurs, il ne le pouvait pas.

La **France**. — Paix à l'intérieur, paix à l'extérieur, ces deux mots résument le discours prononcé à Toulouse par M. de Freycinet. A l'intérieur, la paix est seule possible entre les partis en nombre égal à la Chambre, car le succès momentané de l'un sur l'autre ne pourrait assurer le triomphe d'aucun d'eux.

A l'étranger, la paix s'impose, on ne nous l'impose pas; M. de Freycinet a trouvé pour caractériser la situation, une expression heureuse : « Les relations, a-t-il dit, avec les grandes puissances sont sur le pied d'une considération mutuelle. »

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

40

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

DEUXIEME PARTIE

XII

LA RÉPONSE DE WILHELMINE

— C'est de la démence! cria-t-il.

Il reprit au bout d'un instant :

— Elle vous aurait donc abandonnée, votre mère?... Si vous en avez une autre...

— Elle ne m'a pas abandonnée... Elle me cherche, répondit Wilhelmine de sa voix tranquille.

Le comte s'arrêta de nouveau, effrayé, et regarda la jeune fille.

— Ah çà! avait-il l'air de dire, saurait-elle tout?... Aurait-elle eu quelque communication avec la marchande d'oranges? Ça devenait très grave. Si Wilhelmine connaissait le passé, tous ses plans s'en allaient à vau-l'eau. Il fallait en avoir le cœur net, le plus promptement possible. Il interrogea donc de nouveau la jeune fille, la sonda, chercha à deviner ce qu'elle savait réellement et acquit la conviction qu'elle n'en parlait comme elle l'avait fait que par une sorte d'intuition. Elle ne connaissait pas sa mère... Elle n'avait jamais appris son nom, son existence réelle...

Wilhelmine n'avait pas avoué qu'elle possédait entre les mains le papier remis par la baronne, papier qu'elle comptait bien utiliser quand le moment décisif serait venu. Elle l'avait conservé précieusement, et elle sentait dans son cœur qu'elle ne tarderait pas à en avoir besoin.

Le comte, ayant la certitude que la jeune fille n'avait aucun renseignement positif, s'était un peu rassuré... D'ailleurs la mère était enfermée maintenant. Il n'y avait plus de danger qu'il y eût entre les deux femmes une rencontre fortuite, comme cela s'était produit devant les Variétes; néanmoins, il fallait hâter le mariage. Ils ne pourraient dormir sur leurs deux oreilles, son complice et lui, que lorsque Wilhelmine serait devenue Mme Gaudru.

— Tout ce que vous venez de me dire, reprit-il au bout d'un instant, vos sensations, vos pressentiments, vos rêves, tout est cela est bel et bon. Je ne prétends pas réfréner les écarts de votre imagination, mais tout cela n'empêche pas que je ne sois votre père, que vous ne me deviez obéissance et que je ne sois chargé d'assurer votre avenir.

— Et vous l'avez assuré? demanda Wilhelmine d'un ton légèrement ironique.

— J'ai du moins essayé, répondit le comte,

— C'est-à-dire que vous avez d'avance disposé de moi, de ma vie et de mon bonheur.

— Je vous ai cherché nn mari sérieux, une fortune solide.

— M. Gaudru? fit la jeune fille avec une expression de dédain indéfinissable.

— M. Gaudru a une belle position, dit le comte. Son père est riche. Ce n'est pas un parti à dédaigner.

— Je le dédaignerai, moi, répliqua fermement la fille de la marchande d'oranges, car je n'épouserai pas M. Gaudru.

Le comte était devenu livide de fureur.

— Vous l'épouserez si je veux, cria-t-il d'une voix violente, dont il ne cherchait plus maintenant à contenir les éclats. Vous êtes ma fille et vous m'obéirez!

Les yeux de M. de Grüber lançaient de tels éclairs que Wilhelmine en fut épouvantée. Le comte frémissait de rage. Tout l'orage amassé en lui depuis le commencement de l'entretien s'échappait à la fois...

— On me traînera donc à l'autel, fit la jeune fille d'une voix effrayée.

— On vous y traînera s'il le faut, répartit le comte. Et c'est moi qui vous traînerai. Je m'en charge!

Wilhelmine s'était laissée tomber sur un fauteuil en sanglotant, la tête dans ses mains. Ses larmes détrempaient les dentelles rousses qu'elle avait mises pour le dîner, pour recevoir Gaudru fils.

La soirée s'avançait et les bougies commençaient à pâlir. Le parfum des fleurs traînait dans le salon.

Cette apparence de fête servant de cadre à cette douleur rendait la scène plus triste encore.

Le comte martelait les tapis épais d'un pied fébrile. Cette résistance inattendue d'une enfant qu'il considérait comme sa chose, son jouet, qu'il aurait broyée entre deux doigts, l'avait exaspéré, mis hors de lui.

Il n'en revenait pas encore... Oser lutter contre sa volonté, se dresser devant lui avec des airs de vouloir le braver, elle, Wilhelmine, cette fille de mendiante, cette gamine ramassée dans la crotte de Paris, c'était trop fort! Il l'avait faite ce qu'elle était. Il lui avait donné la richesse et la considération, le luxe, la jouissance de la vie, enfin tout ce que sa position lui permettait de lui accorder.

Il lui offrait un mari millionnaire, un mari que des filles plus haut placées qu'elle dix fois se seraient disputé, et au lieu de le remercier, de tomber à ses genoux, d'être trop heureuse de tout ce bonheur qu'il ne lui devait pas et qu'il lui apportait, elle se révoltait et elle pleurait!

M. de Grüber ne comprenait pas. Il n'y avait au monde pour lui que l'or et les honneurs... Les sentiments, l'affection, l'amour n'existaient pas...

Il regarda une dernière fois la pauvre jeune fille affaissée dans son fauteuil,, toute secouée de sanglots, inondée de larmes toutes impuissantes...

— Vous ne m'obligerez pas, j'espère, dit-il de sa voix sèche et tranchante comme une lame d'acier, à revenir sur ce sujet. Je vous ai fait connaître ma volonté. Vous me ferez le plaisir de vous y soumettre sans murmure. J'ai été trop bon de discuter avec vous ce soir. J'ai autorisé M. Gaudru à vous rendre visite. Vous voudrez bien l'accueillir poliment. Je ne vous oblige pas à l'aimer, mais vous l'épouserez. C'est une résolution que j'ai prise aussi fermement que vous de ne pas vous marier. Nous verrons laquelle des deux volontés brisera l'autre!

Il lança à la jeune fille un regard menaçant, un regard où il y avait comme des lividités d'éclairs,

M. de Freycinet s'est parfaitement rendu compte du mouvement irrésistible qui emporte la France vers les questions d'affaires.

Le **National.** — Après neuf mois de durée, le cabinet de Freycinet peut se présenter devant les Chambres et devant le pays sans craindre qu'on lui reproche d'avoir manqué à aucun de ses engagements : telle est la réflexion que nous faisions en lisant le discours que le président du conseil vient de prononcer à Toulouse.

En rapprochant ce discours de la déclaration du 16 janvier, le cabinet est maintenant suffisamment consolidé pour que son passé réponde de son avenir et pour que l'on compte sur sa parole.

Le **Siècle.** — Le discours de M. de Freycinet est tel qu'on l'attendait, sauf un passage important sur la politique extérieure et la politique coloniale. Cette harangue ministérielle se compose d'un bouquet d'honnêtes formules et de conseils pratiques, fort bien agencé, et dont les teintes adoucies ne sauraient blesser l'œil le plus susceptible. Ce n'est point le discours d'un tribun ou d'un chef de parti, mais c'est le discours d'un sage et d'un prudent qui voudrait être écouté de tous et qui flatte habilement quelques erreurs pour essayer de faire entendre un nombre de vérités indispensables.

Le **Mot d'Ordre.** — M. de Freycinet a touché à plusieurs questions d'ordre général ; tant qu'il a pu, il a évité de préciser; les particularités manquent et les faits sont généralisés. Bien que prononcé au milieu de méridionaux, il est permis de trouver qu'à ce discours l'accent fait un peu défaut.

Le **XIXe Siècle.** — Nous ne retenons du discours que ce qui a trait à la politique extérieure. M. de Freycinet l'a dit avec autant de justesse que d'autorité : La France veut la paix franchement et résolûment, mais une paix qui ne coûte rien à notre dignité et qui n'exige le sacrifice d'aucun de nos droits.

L'**Evènement.** — Ce discours, si froidement inoffensif, n'est pas un programme de chef de parti ; ce n'est pas, non plus, le discours d'un premier ministre, c'est le Message d'un futur président de la République française.

Le **Soleil.** — On pourrait dire du discours prononcé par M. de Freycinet, à Toulouse, ce que dit Hamlet du livre qu'il lit, lorsque le vieux Polonius vient le trouver : il y a quatre mille et quelques cents mots dans les harangues du président du conseil ; il serait difficile d'y découvrir une idée neuve, une opinion, un renseignement sur la situation politique actuelle. Toute la potitique de M. de Freycinet consiste à préserver de tout heurt, le ministère dont il est le chef; l'équilibre du budget lui importe peu ; le seul article dont il se soucie est celui du cabinet.

Le **Figaro.** — M. de Freycinet, dont on vante beaucoup les qualités politiques, possède, avant tout et par-dessus tout, ce talent original, qui consiste à parler pour ne rien dire.

L'**Autorité.** — La seule parole qu'on puisse relever dans ce discours, c'est la menace d'une expédition à Madagascar.

Le **Gaulois.** — A part la question d'union des républicains, qui intéresse les républicains plus que le pays, le pays ne doit attendre de M. de Freycinet qu'une nouvelle épuration des administrations publiques au profit des radicaux, une nouvelle expédition au Tonkin et à Madagascar, peut-être la guerre avec l'Angleterre, un budget extraordinaire, un nouvel emprunt et de nouveaux impôts.

La **Paix.** — On ne saurait tenir un langage plus libéral et plus véritablement gouvernemental.

La **République française.** — Nous savons gré à M. de Freycinet d'avoir insisté particulièrement sur la nécessité de l'union de tous les républicains.

Le **Rappel.** — On ne peut pas mieux dire et la France républicaine applaudira à ces dignes paroles.

Le **Radical.** — Nous acceptons entièrement l'union sur les points indiqués par M. de Freycinet.

La **Justice.** — Si l'on dépouille la manifestation oratoire de l'adroit orateur de son adroit vêtement de captieuses formules, on trouve qu'il reste deux idées : à l'extérieur, il faut consentir à des sacrifices modérés ; à l'intérieur, il faut ajourner les réformes républicaines.

La *Justice* ne partage pas ces idées.

L'**Intransigeant.** — L'union ne peut se faire qu'entre gens qui pensent de même et non entre républicains dont les idées sont les antipodes les unes des autres.

La **Gazette de France** : « M. de Freycinet a parlé, on devrait ajouter : pour ne rien dire, s'il n'avait fait implicitement l'aveu de l'impuissance de la République à gouverner la France dans les conditions où elle se trouve en ce moment. Mais Ce qu'on ne supporte, pas c'est d'entendre parler de la « dignité francaise » et de la nécessité « du maintien de la France au rang des premières puissances » par celui qui a livré l'Egypte à l'Anglais et anéanti les droits séculaires de la France à Madagascar.

Le **Français** : « Le chef du cabinet a longuement parlé de la nécessité de rétablir l'union dans le parti républicain divisé en deux fractions opposées. M. de Freycinet n'est pas généreux pour ses correligionnaires et leur fait tort d'une ou deux fractions ou factions qu'il oublie de compter, quoi qu'elles eussent suffisamment prouvé leur existence la veille même, aux fêtes de Carcassonne. »

Le **Pays** : « Le jour où le peuple aura introduit sa large main dans la savate mécanique de l'ingénieux Freycinet, nous le verrons voler en éclats. »

La **Patrie** : « L'opinion publique ne s'associera pas à ses acclamations intérieures et nous doutons que M. de Freycinet lui-même s'applaudisse d'avoir parlé, et le pays ne trouvera aucun motif d'orgueil ou de satisfaction dans le langage et dans la posture du chef de notre ministère. »

La **France Libre** : « M. de Freycinet vient enfin de parler. Il serait insensé de croire qu'il a pu dire quelque chose. Nous l'avions bien prévu ; tout le monde ne saurait avoir comme lui le talent de dire avec art le contraire de ce qu'on pense. »

Informations

Un don du duc d'Aumale. — Le président de l'Institut a donné connaissance aux cinq secrétaires perpétuels des dispositions testamentaires, par lesquelles le duc d'Aumale fait donation à l'Institut de France du domaine et du château de Chantilly avec toutes les collections qu'il renferme.

Commission du Budget. — Paris, 30 septembre.

La commission du budget a discuté, aujourd'hui, le budget des colonies sur le rapport de M. Etienne.

Les crédits demandés par le gouvernement s'élevaient à 45,184,000 fr., la commission les a ramenés à 41,782,000 fr., opérant ainsi un ensemble de réductions de 3,412,000 fr., les réductions sont acceptées par le gouvernement ; elles portent presque exclusivement sur les crédits primitivement demandés pour la rélégation des récidivistes.

L'administration avait demandé primitivement pour le service 5,300,000 fr., dont 3 millions pour le personnel, 2,300,000 fr. pour le matériel. La commission, sur la proposition du rapporteur, a réduit ces crédits à 1,400,000 fr., soit une réduction de 2,900,000 fr.

On avait pensé, en effet, à l'origine, que, vu le nombre des condamnations encourues, le nombre des récidivistes à reléguer en 1887 serait considérable. Mais le travail, effectué par les commissions de classement, a réduit le nombre des individus devant être relégués à 300, chiffre des relégations qui vont être faites cette année même.

En cet état, l'administration a réduit ses demandes de crédits au chiffre proposé aujourd'hui par le rapporteur et voté par la commission. Il résulte des chiffres votés aujourd'hui que chaque relégué coûtera à l'Etat 400 fr. par an environ.

A ce propos, nous devons ajouter que la commission a été d'avis que la rélégation ne devrait pas s'effectuer en Nouvelle-Calédonie, comme le propose l'administration, mais à la Guyanne. On fait observer, en effet, que, par suite du grand nombre de transportés existant en Nouvelle-Calédonie, la surveillance deviendrait difficile dans cette colonie et que la sécurité des habitants ne serait pas suffisamment assurée.

On remarquera que les réductions effectuées sur les crédits de la rélégation sont supérieures aux réductions finalement faites par la commission sur l'ensemble du budget des colonies. La commission, en effet, a dû, d'autre part, inscrire des nouveaux crédits ou des augmentations de crédits pour l'organisation de nos établissements du Congo, des golfes de Guinée et d'Obock. De ce chef, il y aura, en 1887, une dépense de 1,200,000 fr. inscrite au budget normal des colonies.

Ajoutons que le Tonkin ne figure pas au budget des colonies. Il est compris pour la première fois en 1887 dans le budget des affaires étrangères, au chapitre des protectorats, créé spécialement cette année.

M. Deroulède. — On annonce, pour cette semaine, le retour à Paris de M. Deroulède, qui a visité la Russie, la Turquie et le Danemark ; M. Deroulède se propose de publier le récit de ses voyages.

La France en Tripolitaine. — La *Gazette Nationale* de Berlin publie, à la date du 28 septembre, la communication suivante :

« L'Allemagne n'a heureusement dans la Méditerranée aucune possession à garder, ni à obtenir. Aussi, n'est-elle certainement pas disposée à combattre la domination de l'Angleterre en Egypte.

» Mais, d'un autre côté, il est probable qu'elle verrait, sans mécontement, la France faire des efforts pour étendre son domaine du nord de l'Afrique du côté de l'est. L'Allemagne n'a pas fait d'objections lorsque la France est allée à Alger et à Tunis : elle n'en fera pas non plus si la France s'empare tout doucement de Tripoli.

» De la Tripolitaine à l'Egypte, il y a encore un long chemin et, de plus, le chemin passe par le désert. Ceux qui ont des raisons pour veiller sur l'Egypte n'ont pas besoin de s'inquiéter énormément au sujet d'un voisin qui est à Tripoli, quel que puisse être ce voisin et alors même qu'il ne serait pas le plus faible des voisins. Quant à l'Allemagne, elle n'éprouvera pas l'ombre d'une inquiétude. »

Le correspondant viennois de la *Gazette de Cologne* exprime de son côté, à la date du 27 septembre, l'opinion que la France songe à occuper la Tripolitaine. « On peut, dit le correspondant du journal allemand, reconnaître à plusieurs symptômes que la France nourrit cette intention, que les hommes d'Etat français n'avoueront certainement pas, pour le moment. Il est évident aussi que l'Angleterre répondra volontiers aux complaisances que la France aura pour elle, en Egypte, en faisant des concessions aux français, relativement à Tripoli. Cela sera d'autant plus facile à l'Angleterre que, lorsque la France aura coupé la Tripolitaine, les deux puissances seront encore séparées par un vaste désert. »

Le *National*, parlant de l'article de la *Gazette Nationale*, engageant la France à s'emparer de la Tripolitaine, dit que nous n'irons pas en Tripolitaine ; nous n'avons rien à y faire. Notre intérêt est maintenant en Egypte et nous nous appliquerons à y faire respecter nos droits.

Expérience d'artillerie. — Le général Boulanger avait invité la commission du budget à assister à des expériences d'artillerie à Chavignon dans le département de l'Aisne.

Une dizaine de membres de la commission ont répondu à l'invitation du ministre de la guerre, et sont montés avec lui, à 7 heures 14 du matin, dans l'express de Laon.

Des breaks d'artillerie ont conduit le ministre et ses invités jusqu'à Chavignon, où ont eu lieu les expériences d'un nouveau fusil et de nouveaux obus.

Les membres de la commission du budget sont revenus véritablement émerveillés des expériences auxquelles ils ont assisté.

Il paraît que les nouveaux obus ont une force destructive dont rien ne peut donner une idée jusqu'à ce jour. Cinquante obus ont suffi pour détruire littéralement un ouvrage de défense important.

Les expériences du fusil ont également donné des résultats très sérieux.

Attentat contre le Czar. — Le *Tageblatt* annonce que, vendredi dernier, on a découvert, à une station du chemin de fer, en Russie, une mine qui devait éclater au moment du passage du train impérial.

ESPAGNE

La *Correspondancia* dit qu'un mouchoir contenant des cartouches de dynamite a été placé sur une fenêtre grillée, située au-dessous du cabinet de travail du général Pavia. Elle ajoute que le nombre de ces cartouches était de 28 et elle dément que l'auteur soit découvert. Suivant *el Correo*, un agent de police a vu quelques enfants tenir en main le mouchoir dans lequel ont été trouvées les cartouches.

Madrid, 29 septembre.

Le directeur du journal *La Révolution* a été incarcéré à Madrid.

La sœur et la fille du général Villacampa sont allées implorer la clémence du ministre de la guerre. Les républicains ont l'intention de faire aussi une démarche dans ce sens.

Une manifestation de femmes est projetée à Madrid pour demander la clémence envers les accusés si le conseil de guerre les condamne à mort.

Malgré tout, on croit qu'il y aura cinq ou six accusés fusillés.

---

puis il sortit brusquement du salon :

Wilhelmine se laissa glisser à genoux et, levant vers le ciel ses yeux humides, elle pria.

— O ma mère qui m'aimez, qui vivez loin de moi, je le sens, j'en suis sûre, protégez-moi !

XIII

A LA SALPÊTRIÈRE

Quand le fiacre qui emmenait Marinette et Farandole fut arrivé à la Salpêtrière, la marchande d'oranges put avoir avec son ami, sous l'œil des agents qui l'accompagnaient, un court entretien pendant lequel elle lui raconta tout ce qui s'était passé.

Le jeune peintre fut pris d'une belle indignation au récit de cette nouvelle infamie, mais ce n'était pas le moment de la montrer. Il tâcha au contraire, de calmer la pauvre mère, de lui donner du courage.

— Patientez, dit-il, tenez-vous tranquille ; je vais me charger, moi, de votre affaire... Je vais démasquer le gredin ! C'est le baron de Gerbach, m'avez-vous dit ?

— Oui, répondit Marinette...

— Un Prussien ?

— Un Prussien...

— A l'ambassade d'Allemagne on doit le connaître, et j'aurai certainement des renseignements sur son compte... Nous ne sommes plus en état de guerre... On peut agir !

— Pourvu qu'il n'ait pas encore quitté Paris ; qu'il ne l'ait pas emmenée, murmura la malheureuse.

— La précaution qu'il a prise de vous faire enfermer, reprit Farandole, prouve qu'il n'avait pas l'intention de s'éloigner, au contraire.

— Puissiez-vous dire vrai !... murmura la mère. Comme je vais prier pour que vous réussissiez !... Comme je vous remercie de vous occuper de moi ! Sans vous j'étais perdue, perdue sans ressources, car je ne serais pas sortie de cette maison où je vais entrer et dont l'aspect me serre le cœur !

En disant ces mots, l'infortunée avait jeté les yeux sur cet amas de constructions sombres qui se dressaient devant elle. Elle frémissait à la vue de ces murailles qui ont enfermé tant de douleurs. Une grille immense, formée d'épais barreaux de fer, en défendait l'entrée.

Quand elle aurait passé derrière cette grille, elle serait séparée du reste du monde. Par les ouvertures on apercevait des cours immenses dans lesquelles les cris et les plaintes devaient se perdre ; des tilleuls noirs, dépouillés de feuilles, se courbaient sous la bise qui sifflait ; on sentait que les couloirs étaient gonflés de courants d'air mortels.

Le peintre avait frémi aussi, car son œil avait suivi la direction du regard de Marinette ; mais il réprima le mouvement d'horreur que la vue de la lugubre maison allait lui faire faire.

— Ne vous forgez donc pas des idées semblables, dit-il. Il est impossible qu'on vous garde là-dedans. Les médecins ne peuvent pas se tromper à ce point-là. Ils ne déclareront pas que vous êtes folle, quand vous avez toute votre raison.

Marinette fit un geste triste.

— Qui sait ? murmura-t-elle.

Un des agents s'était approché.

— Eh bien, avons-nous fini ? demanda-t-il. Il faut que nous conduisions madame. Nous ne pouvons pas vous laisser plus longtemps ensemble. Nous serions répréhensibles si on nous voyait.

— Je me sauve, répondit Farandole. Au revoir, madame Marinette, ajouta-t-il en tendant la main à la marchande d'oranges. Comptez sur moi ! Vous aurez bientôt de mes nouvelles !

— A bientôt, fit la pauvre femme. Et que Dieu vous récompense ! car je ne le pourrai jamais moi-même.

En s'en allant, le jeune peintre dit aux agents :

— Elle est folle comme moi !

Les gardiens de la paix firent un geste d'indifférence. Ce n'était pas leur affaire.

Quand la mère de Fleur-d'Oranger se trouva seule avec des étrangers, tout le courage qui l'avait soutenue l'abandonna ; des larmes montèrent à ses yeux et elle se sentit presque défaillir quand il lui fallut franchir le seuil qui allait la séparer de sa fille, de la liberté et de la vie, pour ainsi dire, puisqu'elle allait être considérée comme morte au monde. Elle ne se faisait pas d'illusions comme Farandole sur le résultat de l'examen auquel elle allait être soumise. Elle se trouverait en présence d'hommes prévenus, qui n'ajouteraient foi à rien de ce qu'elle dirait, et comme elle n'avait pas de preuves, comme il lui était impossible d'en fournir, qu'allait-on penser ? Elle se demandait s'il ne valait pas mieux ne rien répondre, garder un silence obstiné plutôt que de raconter son histoire à des gens qui certainement en riraient. Mais rester muette, c'était avouer implicitement qu'elle avait menti jusqu'alors ; qu'elle ne savait pas ce qu'elle disait ; qu'elle était folle !

A cette pensée, des gouttes de sueur glacée perlèrent à ses tempes.

Cependant, elle suivait docilement les agents qui la guidaient à travers les cours vastes, plantées d'arbres sombres comme des fantômes.

Çà et là, de pauvres femmes se traînaient emmitouflées dans de mauvais vêtements, car il faisait froid. Elles la regardaient passer avec curiosité. C'étaient les vieilles femmes qu'on admet comme pensionnaires. Bien qu'elles ne soient pas folles, elles ont des regards vagues, des visages hébétés, des lèvres pendantes.

Marinette frissonna en les voyant.

Après la seconde cour, on entra dans une sorte de préau étroit autour duquel s'élèvent des constructions basses entourant une cour fermée par des barreaux énormes.

Au moment où la marchande d'oranges passa, un cri horrible, n'ayant rien d'humain, déchira l'air.

C'était un cri de folle.

On aperçut derrière les grilles une femme échevelée, les vêtements en désordre, se promenant avec des gestes tragiques, la face livide, les yeux fulgurants...

Marinette sentit ses cheveux se dresser d'horreur sur son crâne. Les agents eux-mêmes avaient pâli. Ils entraînèrent vivement la pauvre femme pour l'arracher à ce terrible spectacle.

La marchande d'oranges avait senti tout son sang s'arrêter dans ses veines, figé, glacé par la terreur. Une folle ! C'était une folle qu'elle venait de voir !... C'est ainsi qu'elle allait être ! C'est là, au milieu de ces malheureuses, qu'on l'enfermerait peut-être...

(A suivre).

Quoique cette mesure soit d'une douloureuse nécessité pour le gouvernement, elle aura le grand inconvénient d'exaspérer les passions.

Le cas est grave, car il y a peu d'hommes politiques en Espagne qui ont assez d'autorité morale pour imposer la peine de mort en matière politique ; presque tous, en effet, ont été condamnés à mort pour les mêmes causes.

La majorité des ministres penche vers la clémence, mais limitée.

Des avis de Bayonne disent qu'on organise à Madrid une division composée d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, pour se porter où le besoin se ferait sentir.

Suivant cet avis, l'opinion générale croit que la conjuration militaire est très vaste.

Un général, qui déplorait la lamentable situation de l'armée espagnole, disait qu'il croyait que les trois quarts des sergents étaient affiliés à une association secrète républicaine militaire.

Les bruits d'une prochaine modification du cabinet prennent de la consistance. On parle de la retraite des ministres de la guerre et de l'intérieur, qui seront probablement remplacés par le général Castillo et par M. Moret; le portefeuille des affaires étrangères serait donné à M. La Vega de Armijo. Le maréchal Campos succèderait au général Pavia. On dit que M. Sagasta fait les plus grands efforts pour conserver le ministre de l'intérieur, à cause de son influence sur la majorité.

Madrid, 30 septembre.

La fille du général Villacampa est allée voir le nonce. Elle a télégraphié au pape pour le prier d'intercéder en faveur des insurgés.

Par ordre du ministre de la guerre, une vingtaine d'officiers de la garnison de Saragosse ont été transférés dans d'autres corps. Cinq officiers ont été arrêtés à Bilbao, trois à Corogne.

Tous les détenus civils, à l'exception de trois, ont été mis en liberté à Madrid.

L'AFFAIRE GALEOTE

Madrid, 29 septembre.

Aujourd'hui a commencé le procès de Galeote, l'assassin de l'évêque de Madrid. Plus de soixante témoins seront entendus. Les débats rempliront certainement quatre audiences. Les médecins aliénistes choisis, par la défense, concluent à l'irresponsabilité de l'accusé.

En prison, l'attitude de Galeote a été très excentrique. Il affectait une grande religiosité et avait souvent des accès d'exaltation.

La première audience a été consacrée à la lecture de l'acte d'accusation et à l'interrogatoire de l'accusé. Galeote a souvent interrompu la lecture de ce document, et, à plusieurs reprises, il a dû être rappelé à l'ordre par le président.

Pendant l'interrogatoire qui a duré trois heures, Galeote a soutenu qu'il avait agi avec préméditation et avec la ferme résolution de venger l'affront dont il se croyait victime, quand on lui a retiré l'autorisation de dire la messe.

Il a fait ensuite le récit circonstancié de son crime et a rétracté tout le contenu des lettres adressées de sa prison au clergé diocésain de Madrid et dans lesquelles il exprimait le plus profond repentir. Finalement, il a protesté contre la qualification d'assassin qu'on lui a appliquée et a soutenu qu'il n'avait été que l'instrument de la providence pour venger son honneur.

Son attitude violente a produit le plus mauvais effet et la tâche de la défense, qui voulait plaider l'irresponsabilité, devient très difficile.

LA QUESTION BULGARE

Sofia, 30 septembre.

Une députation des habitants de Sofia s'est rendue chez le général Kaulbars pour lui demander que le choix d'un nouveau prince ait lieu le plus tôt possible parce que le commerce et l'industrie souffrent beaucoup de l'état de choses actuel.

Le général Kaulbars a répondu que le gouvernement devait d'abord donner satisfaction aux demandes de la Russie, que les élections pourraient alors avoir lieu dans le délai de deux mois. La députation a en outre demandé que le général désignât le candidat au trône bulgare qui serait agréable à la Russie.

Berlin, 30 septembre.

On télégraphie de Sofia, le 29 septembre, à la *Gazette de Cologne* :

« Les employés du consulat russe, chargés de distribuer la circulaire du général Kaulbars, concernant le gouvernement bulgare dans les cabarets, ont été roués de coups hier et aujourd'hui.

« Le général Kaulbars a protesté dans une note remise aujourd'hui ; M. Natchevitch a répondu au porteur de cette note, qu'il ferait punir les coupables ; mais que le gouvernement bulgare ne pouvait pas assumer la responsabilité des faits en question, vu qu'elle retombait sur les personnes qui répandaient dans les circonstances actuelles des écrits de nature à exciter les esprits.

LE **VIN AROUD** au **QUINA**, au **FER** & à la **VIANDE**
est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG.** Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, *phen*, 102, r. Richelieu, PARIS, & *Phies*.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Œuvre patriotique. — La Société de gymnastique et d'escrime, établie à l'ancien Tribunal, Place des Petites-Boucheries, rouvre ses cours le dimanche 3 octobre 1886.

C'est une œuvre éminemment patriotique à laquelle nous engageons nos jeunes concitoyens de participer, en se faisant inscrire sans plus tarder sur les registres de la Société.

Qu'ils s'en souviennent : C'est pour la Patrie !

Nécrologie. — Un vieillard de 87 ans, très connu dans notre ville, vient de mourir le 25 septembre à Cahors.

Né au commencement de ce siècle, M. Félix Fontaine était fils d'un chirurgien-dentiste d'origine italienne, établi depuis longtemps dans notre ville.

M. Félix Fontaine fit ses études au lycée de Cahors, sous le premier empire. Ayant embrassé la carrière de son père, il obtint le diplôme de chirurgien à Toulouse; il fut plus tard employé comme aide à l'hôpital de Cahors et préparateur du cours public de zoologie du docteur Lacombe, au musée de Cahors.

M. Félix Fontaine occupait ses loisirs à recueillir des notes sur les hommes et les choses du Quercy, il a continué ce travail presque jusqu'à ses derniers moments.

On nous assure qu'il a légué ses manuscrits à la bibliothèque de Cahors où ce travail, sans être parfait, pourra être très utile aux chercheurs.

Accident mortel. — Une dame âgée, habitant la rue Gambetta, à Figeac, ayant voulu garnir une lampe, répandit une partie de l'essence sur ses vêtements. Quand elle voulut allumer cette lampe, ses habits prirent feu et, malgré le dévouement d'un garçon qui se trouvait là et des voisins qui accoururent à ses cris, cette malheureuse reçut des brûlures si graves qu'elle en est morte le lendemain.

Nous sommes en mesure de pouvoir annoncer que M. Audouard, chirurgien-dentiste à Brive, qui devait se rendre à Cahors le 1er, n'effectuera ce voyage que le 14 octobre, et qu'il ne séjournera dans notre ville que trois jours seulement, Châlet des Bains, Hôtel des Ambassadeurs.

Sous-lieutenants de réserve. — Les commissions chargées d'examiner les anciens engagés conditionnels candidats au grade de sous-lieutenant de réserve, et qui ont obtenu au départ la note *très bien*, se réuniront une deuxième fois le mois prochain. Les candidats qui désirent prendre part à ce nouveau concours doivent adresser leur demande au général commandant la subdivision de région où ils ont leur domicile.

Tentative d'assassinat. — On télégraphie de Mirande (Gers) :

Le nommé Espiau, propriétaire à Lasserrade, s'est introduit, la nuit dernière, dans le domicile de sa belle-mère, habitant Artiguedieu, et a tenté de l'assassiner à coups de poinçon. La malheureuse a eu les deux yeux crevés. Son état est désespéré.

Le meurtier a été arrêté.

Le motif de ce crime est encore ignoré.

Menaces à un magistrat. — Un vagabond incorrigible, nommé Prestat, comparaissait dernièrement devant le tribunal correctionnel de Lyon ; le président jugeait utile de faire comprendre à cet habitué de son audience que le vagabondage était mal vu de la Société, que lui, président, avait la prétention de représenter.

Le prévenu répond tranquilement au magistrat sermonneur :

— Chacun gagne sa vie comme il peut.

Sur quoi, condamnation à quatre mois d'emprisonnement.

— Parfaitement, dit le condamné; dans quatre mois j'aurai l'honneur de venir ici vous tirer un coup de revolver dans la figure.

Le tribunal redélibère et ajoute aux quatre mois de prison treize autres mois qui ne se confondront pas avec les précédents.

Ça fait toujours dix-sept mois que vous avez à vivre, monsieur le président.

Tué par sa femme. — La Palisse, 28 septembre. — Encore un crime : c'est une véritable série rouge, dans notre département. Les époux Cimetière tiennent un café, rue du Commerce. Le mari était un brave, estimé de tous ; mais la femme a une très mauvaise réputation. Hier soir, vers dix heures, M. Cimetière, rentrant chez lui avec deux voyageurs, trouva sa femme ivre et dans une tenue peu décente. Il ne dit rien sur le moment, se contentant de la faire sortir du café ; mais après le départ des voyageurs, il lui fit de vifs reproches. Furieuse, la femme Cimetière saisit alors un long couteau de cuisine et le plongea dans le ventre de son mari, au-dessus de l'aine droite.

Le malheureux s'élança dehors, en criant : « Au secours ! Elle m'a tué ! » Les voisins, accourant, trouvèrent Cimetière étendu sans connaissance, au milieu d'une mare de sang. Quelques minutes après, un medecin constatait la mort : l'artère fémorale avait été coupée.

La femme Cimetière a été arrêtée ; elle a fait des aveux complets, avec un cynisme révoltant. Ce matin, une confrontation a eu lieu : devant le cadavre de sa victime, la meurtrière est restée impassible, sans un mot de regret.

La police a dû protéger l'accusée contre la foule qui voulait la lyncher sur place.

Les fils Cimetière, deux honorables jeunes gens, employés à Paris, sont arrivés ; leur douleur est indescriptible.

Détail vraiment macabre : Cimetière avait, le matin même, fait aiguiser le couteau dont sa femme s'est servie, et avait lui-même tourné la meule.

THÉATRE DE CAHORS

M. Saint-Omer, directeur des Tournées Artistiques, nous prie d'annoncer qu'il donnera, le samedi 9 octobre, sur le théâtre de Cahors, une représentation du grand succès des Variétés : **Le fiacre 117,** comédie en 3 actes, de MM. E. de Najac et A. Millaud. Il suffit de rappeler que cette comédie a obtenu un immense et légitime succès au théâtre des Variétés, pour voir le public cadurcien affluer au théâtre de Cahors.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 25 septembre au 3 octobre 1886.

Naissances.

Part, Françoise, rue Rempart, 21.
Noël, Alphonse, rue Labarre, 36.
Verrail, Léon, rue des Elus, 8.
De Boysson, Thérèse, rue des Cadourques, 1.
Reveyat, Albert, rue St-Urcisse, 19.
Bonneville, Léonie, rue Lastié, 10.
Couderc, Clémence, rue du Bousquet.

Mariages.

Lalanne, Guillaume, et Bonnet, Jeanne.
Brugère, Dupuy, et Buffet-Delmas, Louise.
Groussard, Joseph, et Pialaprat, Marceline.

Décès.

Fontaine, Jean, 86 ans, rue de l'Université, 5.
Delcamp, Marie, 81 ans, Palais de Justice.
Bédué, Pierre, 78 ans, (hospice).
Michet, Jeanne, 24 jours, rue Paramelle, 8.
Sudrès, Jean, 72 ans, à Larroque des Arcs.
Delpech, Marguerite, 72 ans, rue Hôtel de Ville.
Guignes, Marie, 86 ans, à Arbouys.
Guiraudet, Jean, 3 mois, rue Lastié, 1.
Bourdarie, Berthe, 22 jours, rue Feydel, 3.
Vertut, Marguerite, 66 ans, rue St-James, 6.

CALENDRIER DU LOT. — *Octobre.*

DAT	JOURS	SAINTS	FOIRES.
3	Diman.	s Denis.	
4	Lundi.	s François d'A.	Bagnac, St-Cernin, Sousceyrac, Fons, Milhac.
5	Mardi.	se Fleur.	Lauzès, Frayssinet-le-Gour.
6	Mercr.	s Bruno.	Puy-l'Evêque, St-Céré.
7	Jeudi.	s Marc.	Frayssinet-le-Gélat, Souillac, Marminiac.
8	Vend.	se Brigite.	Junies, Cazillac, Lacapelle-M.
9	Samedi	s Denis ses c	Mauroux, Labastide-du-Haut-Mont, Gourdon.

Lunaisons du mois d'Octobre.
P. Q. le 4, à 10 h. 45 du soir.
P. L. le 13, à 3 h. 33 du matin.
D. Q. le 20, à 2 h. 50 du soir.
N. L. le 27, à 7 h. 25 du matin.
Les jours décroissent de 1 h. 45 m.

La vie sauvée à deux personnes

Dans l'intervalle de quatre jours, les déclarations suivantes ont été légalisées par les mairies : Renay (Loir-et-Cher), le 21 juin 1886. Les Pilules Suisses m'ont sauvé la vie ; je souffrais horriblement depuis plus de six mois, je mangeais peu et je ne digérais pas; tout me restait sur l'estomac; je souffrais des reins, les jambes ne voulaient plus me porter; vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 ont fait disparaître tous ces maux. Jules Perdreau. — La Rochère (Haute-Saône), le 25 juin 1886. Je souffrais d'une maladie qui me conduisait lentement au tombeau ; j'avais un mal de tête affreux, les jambes faibles à ne pas pouvoir me porter, l'appétit nul; ayant appris que des gens du pays avaient été guéris par les Pilules Suisses, je fis le sacrifice de 1 fr. 50 pour en faire venir une boîte, et cette boîte m'a sauvé la vie. Ma femme était aussi malade, les Pilules Suisses lui ont été également très salutaires ; pour nous, avoir des Pilules Suisses chez soi, c'est avoir la santé. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à faire de ma lettre ce qu'il voudra. Henri Guiller, cantonier.

ENTREPOT GÉNÉRAL DE
SUCRES cristallisés et autres. — de Maïs. — Raisins secs.
LABATUT, 61, rue de la Rousselle, Bordeaux.

HUITRES De SEPTEMBRE à MAI on a, *franco* de port à domicile, contre mandat de 5 francs
ou 50 huîtres extra,
ou 70 — belles,
ou 100 — ordinaires,
Ecrire au Capitaine S. AMANIEU, Arcachon.

L'emploi du **Thapsia** est si répandu, qu'il est bon de rappeler la supériorité et les marques distinctives du produit authentique. Le véritable emplâtre révulsif au thapsia est infaillible contre les rhumes, toux, bronchites, catarrhes, rhumatismes. La maison LE PERDRIEL et Cie tenant à conserver sa supériorité, récolte elle-même le Thapsia en Algérie, prépare et purifie sa résine avec des appareils spéciaux. Son produit offre toutes les garanties. Demandez un **Thapsia Le Perdriel-Reboulleau** et exigez ces deux signatures, vous serez sûrs d'obtenir un bon résultat sans danger.

SUCRAGE DES VENDANGES
AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

M. FOURNIÉ-LAFAGE, épicier, boulevard Gambetta, 46, à Cahors, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Vignerons de la région, que M. le Directeur des Contributions indirectes lui a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence il livrera *(avec la réduction des droits)*, aux propriétaires et aux vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions indirectes.

SUCRAGE DES VENDANGES
AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet 1885, M. le Directeur des Contributions Indirectes, nous a donné, comme l'an dernier, l'autorisation d'ouvrir dans nos magasins, situés à Cahors, rue de la Liberté, un dépôt de Sucres destinés au Sucrage des Vendanges.

En conséquence, nous livrerons avec la réduction des droits, aux propriétaires et vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux, de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions Indirectes.

J. CANGARDEL et FILS.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PÉRONOSPORA OU MILDEW

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les soufrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de **20** francs les **100** kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

A VENDRE

Belle propriété de grand rapport, 100 hectares.

S'adresser à Me Fournié, notaire à Cahors.

BOURSE. — *Cours au 2 octobre.*

3 0/0	82 60
3 0/0 amortissable (ancien)	82 05
3 0/0 id. 1884	84 70
4 1/2 0/0 ancien	107 90
4 1/2 0/0 1883	109 10

Dernier cours du 1er octobre.

Actions Orléans	1,340 00
Actions Lyon	1,230 00
Obligations Orléans 3 0/0	393 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	323 50
Obligations Lombardes (jouissance ...)	330 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	336 00

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

USINE A VAPEUR

CRÊME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET

A CAHORS

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC : en bouteille 0 fr. 80 ; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80 ; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. OREZZA, 1 fr. 25. — POUGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40 ; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70 ; Larbeaud 0 fr. 60 ; Célestins 0 fr. 80 ; Gde grille 0 fr. 80 ; Hôpital 0 fr. 80 ; VALS : St-Jean 0 fr. 80 ; Dominique 0 fr. 80 ; Précieuse 0 fr. 80 ; Rigolette 0 fr. 80 ; Amélie 0 fr. 80 ; La Perle 0 fr. 70 ; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées ; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ETOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

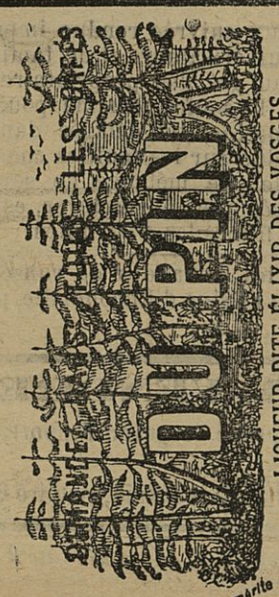

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeons de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

21 RÉCOMPENSES 1er PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR

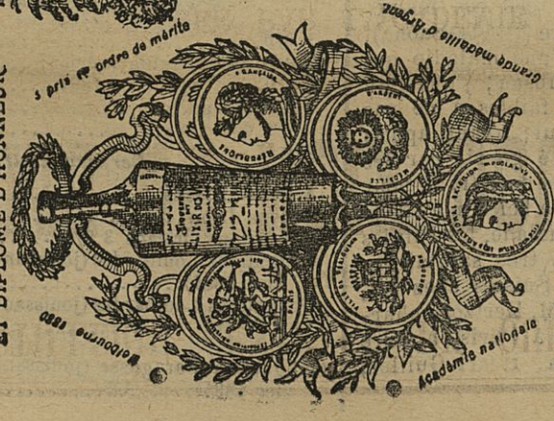

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
MEMBRE DU JURY
BORDEAUX EXP. INTE 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire !

AUDOUARD

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

A. BACH

CAHORS

Pièce de 225 litres.. **110 fr.**
1/2 pièce de 115 litres.. **58 fr.**

Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

EAU MINERALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la Cie concessionnaire :
PARIS, 8, Boulevart Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

---

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des **PLAIES** et **ULCÈRES VARIQUEUX** considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE
41, rue St-Lieune, à MELUN (S.-et-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

PROPRIETE D'AGREMENT

ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout : **120,000 fr.** S'adresser à Me FERLU, notaire à St-Céré.

Le propriétaire-gérant, Laytou.

ÉLEGANCE — **PLUS DE DOS RONDS** — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICIANES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50 et 10 fr.**

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition *franco* de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins *les mêmes avantages* que les grandes maisons de Paris.

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du *Journal du Lot*, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant *tous les chemins de fer* en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du *Journal du Lot*. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du *Journal du Lot*, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exéc. de l'art. 93 du règl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du *Journal du Lot*. — 1 f. 10 par la poste.

PARIS
61, Rue de Rennes, 61

H. LAMIRAULT & Cie
Éditeurs

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIXe Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. **Berthelot**, sénateur, membre de l'Institut ; **Hartwig Derenbourg**, professeur à l'École des langues orientales ; **F. Camille Dreyfus**, député de la Seine ; **A. Giry**, professeur à l'École des chartes ; **Glasson**, membre de l'Institut ; **Dr L. Hahn**, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris ; **C.-A. Laisant**, député de la Seine ; **H. Laurent**, examinateur à l'École polytechnique ; **E. Levasseur**, membre de l'Institut ; **H. Marion**, chargé de cours à la Sorbonne ; **E. Münz**, conservateur de l'École nationale des beaux-arts ; **A. Waltz**, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** formera environ 25 volumes gr. in-8° colombier de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 f.

Chaque livraison **1 franc** — Payables à raison de 10 francs par mois — Chaque volume broché **25 francs**